



VOUS ETES INVITES A SOUMETTRE DES COMMENTAIRES

Dossier de l'OHI n° AB-4/S-5

LETTRE CIRCULAIRE 06/2017
24 janvier 2017

**APPEL A COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE NOUVELLE EDITION 1.0.0 DE LA
PUBLICATION DE L'OHI S-8A –
NORMES DE COMPETENCE POUR LES SPECIALISTES EN CARTOGRAPHIE MARINE DE
CATEGORIE « A »**

Références :

- A. CHI-XVIII - Décision n° 18 - *Programme de travail de l'OHI 2013-2017* ;
- B. Lettre circulaire de l'OHI 90/2015 du 17 décembre - *Adoption de la nouvelle publication de l'OHI S-5B - Edition 1.0.0 - Normes de compétence pour les hydrographes, catégorie B* ;
- C. Lettre circulaire de l'OHI 50/2016 du 28 septembre - *Adoption de l'édition 1.0.0 de la publication de l'OHI S-5A - Normes de compétence pour les hydrographes de catégorie « A »* ;
- D. Lettre circulaire de l'OHI 42/2016 du 5 septembre - *Résultat de la 8^{ème} réunion du comité de coordination inter-régional (IRCC-8)* ;
- E. Lettre circulaire de l'OHI 57/2016 du 10 octobre - *Appel à commentaires sur le projet de nouvelle édition 1.0.0 de la publication de l'OHI S-8B - Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine de catégorie « B »* ;
- F. Résolution de l'OHI 2/2007 telle qu'amendée - *Principes et procédures pour la modification des normes et spécifications techniques de l'OHI*.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La tâche 3.3.9 du programme de travail de l'OHI 2013-2017 autorisait le comité international FIG/OHI/ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC) à développer des exigences distinctes en matière de compétences pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine de catégorie « A » et « B » (cf. référence A). Comme annoncé dans les références B et C, l'OHI a adopté des versions révisées des normes de compétences pour les hydrographes de catégorie « B » puis de catégorie « A » (publications de l'OHI S-5B et S-5A).

2. Conformément au programme de travail de l'IBSC qui a été approuvé par le comité de coordination inter-régional (IRCC) lors de sa huitième réunion à Abou Dabi, en mai 2016 (cf. référence D), l'IBSC développe à présent un jeu similaire de normes de compétence distinctes pour les spécialistes en cartographie marine de catégorie « A » et « B ». La référence E sollicitait des commentaires sur le projet de nouvelle édition 1.0.0 de la publication de l'OHI S-8B - *Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine de catégorie « B »* dont les résultats ont été examinés par l'IBSC et un nouveau projet sera bientôt disponible pour consultation sur le site web de l'OHI.

3. Conformément à la référence F, le président de l'IBSC a demandé au Secrétariat de l'OHI de diffuser un projet de nouvelle édition 1.0.0 de la S-8A - *Normes de compétence pour les spécialistes en*

cartographie marine de catégorie « A » aux fins de commentaires des Etats membres et des parties prenantes.

4. Les deux projets d'éditions 1.0.0 de la S-8B et de la S-8A seront examinés par l'IBSC lors de sa 40^{ème} réunion (IBSC-40 - Wellington, Nouvelle-Zélande, 20-31 mars 2017) et seront ensuite soumis aux Etats membres aux fins d'approbation, sous réserve de l'aval de l'IRCC lors de sa 9^{ème} réunion (Paramaribo, Suriname, 12-14 juin 2017).

5. Afin de respecter le calendrier initial pour l'adoption de la nouvelle norme d'ici mi-2017, le président de l'IBSC a soumis une demande dans son rapport à l'Assemblée visant à autoriser l'IRCC à solliciter l'approbation des Etats membres par correspondance par le biais du Secrétariat. Ceci permettrait d'éviter le retard qui surviendrait s'il fallait solliciter l'aval du Conseil qui sera établi d'ici là mais qui ne se réunira qu'en octobre, avant de solliciter l'approbation des Etats membres.

6. Comme pour la S-5A et la S-5B (références B et C), les nouvelles éditions de la S-8A et de la S-8B seront complétées par le document d'accompagnement - *Directives pour l'application des normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine*. Ce document est destiné à aider les instituts d'enseignement et de formation à préparer les soumissions à l'IBSC en relation avec les normes de compétence correspondantes. Le document a été rédigé par l'IBSC à partir des *Directives pour l'application des normes de compétence pour les hydrographes* afin de se référer aux quatre normes et est également disponible pour consultation avec le projet d'édition de la S-8A.

7. Conformément au processus de consultation requis dans le cadre de la référence F, le projet d'édition de la S-8A est à présent disponible (*en anglais uniquement*) sur le site web de l'OHI à l'adresse :

www.iho.int → Normes & Pubs → Téléchargement → Projets de publications en discussions

8. Les Etats membres sont invités à examiner le projet et à fournir leurs commentaires sur le premier projet d'édition 1.0.0 de la S-8A au Secrétariat de l'OHI à l'adresse cl-lc@iho.int. Les instituts de formation et d'enseignement homologués par l'IBSC sont également invités à fournir leurs commentaires. **La date limite de soumission des commentaires est le 20 mars 2017.**

9. Sous réserve de l'approbation d'une nouvelle édition de la S8-A et de la S8-B par les Etats membres d'ici mi-2017, il est attendu des instituts qui solliciteront l'homologation de leurs programmes de cartographie marine auprès de l'IBSC en 2018 (à la 41^{ème} réunion de l'IBSC) qu'ils soumettent leurs programmes sur la base des nouvelles normes S-8A et S-8B.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Secrétaire général,



Mustafa IPTES
Directeur

Diffusion :

- Etats membres de l'OHI
- Instituts de formation et d'enseignement en cartographie marine homologués par l'IBSC